

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 26 MARS 2015
PROCES VERBAL**

Date de convocation : jeudi 19 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers votants : 73

TITULAIRES PRÉSENTS :

Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAU – René DUFOUR – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Marie-Christine CALMON – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Jean-Philippe BRUN – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Bernard CANCELON – Ousmane NDIAYE – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :

Monsieur LEVITRE à Madame GAUTHIER, Monsieur LECUYER à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur BIDAULT à Madame PERCHET, Madame DJEMEL à Monsieur LANIC, Madame PICARD à Monsieur CARRÉ, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Madame PONS à Monsieur BAYART, Monsieur JAMET à Madame DUVALLET, Monsieur COQUELET à Monsieur CANCELON, Monsieur LECERF à Madame BENAMARA, Monsieur TROCHET à Monsieur BRUN, Monsieur WUILQUE à Monsieur LEROUX, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame CATTELIN à Monsieur DELAMARE, Madame BREANT à Monsieur LETELLIER, Monsieur FLEITH à Monsieur DAGOMET, Madame DESHAYES à Madame JOURDAN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Stéphane SAUVAN – Evelyne SEPTFONS – Gaëtan LEVITRE – Pascale CATTELIN – Amélia BRÉANT – Jacqueline PONS – Sylviane LORET – Jacky BIDAULT – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Christian WUILQUE – Sylvie LANGEARD – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – Jacky FLEITH – Chantale PICARD – Angélique CHASSY – Jean-Pierre TROCHET – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Mickaël AMSALEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Frédéric FOURNIER – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUTIER

Monsieur LEROY ouvre la séance en partageant avec l'assemblée des nouvelles rassurantes de la convalescence de Monsieur RENAUX.

Il invite ensuite les conseillers communautaires à se retrouver dès 19 heures, le 23 avril 2015, pour partager un moment de convivialité à l'occasion de la première année de gouvernance de cette assemblée.

Severine Richard

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 14 avril 2015 10:08
À: Severine Richard
Objet: FAST : transfert d'un accusé de réception (COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SEINE-EURE (2013))

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.
Ces informations vous sont transmises via FAST par Philippe LE GAL de la Collectivité COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SEINE-EURE (2013).

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 027-200035665-20150414-CRC0315-AU
Date de réception de l'accusé : 14/04/2015

Numéro de l'acte : CRC0315
Objet : Conseil de communauté du 26 mars 2015 - Procès verbal
Date de décision : 14/04/2015
Date de transmission : 14/04/2015
Nature de l'acte : Autres
Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assemblées

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<http://www.efast.fr>

Monsieur LEROY poursuit son introduction en rappelant que les deux groupes de travail « centre aquatique au nord de l'agglomération » et « patinoire » se réuniront respectivement les 1^{er} et 2 avril.

« Nous lancerons ensuite un cycle de 7 réunions territoriales destinées à préparer le futur Contrat de territoire liant la CASE aux communes » conclut-il.

15-57 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Adoption du compte administratif 2014

Monsieur MADROUX présente les principaux chiffres du compte administratif 2014 du budget principal. Au terme de cette introduction, Monsieur YUNG livre son sentiment :

« Très honnêtement, c'est un très bon compte administratif (CA). Beaucoup de collectivités aimeraient pouvoir disposer d'un CA de ce niveau. Surtout pour le premier tiers de l'année 2014, plaisante-t-il. Il faut croire que l'héritage était de bonne qualité.

Néanmoins, je renouvelle ce que j'ai dit il y a quelques semaines : vous avez été très – trop ! - prudents sur les recettes. Les bases ne vont pas baisser !

Ceci dit, c'est un bon CA. Les recettes liées aux impositions progressent de 7 %. C'est exceptionnel.

Monsieur Le Président, vous nous invitez au 1^{er} anniversaire de votre mandature. C'est gentil de votre part, mais je ne suis pas sûr de venir. Vous ne m'en voudrez pas. Mais je serai de tout cœur avec vous.

Les chiffres du CA montrent qu'il faut continuer dans ce sens, que nous sommes partis dans la bonne direction. Il faut poursuivre notre action. Je souhaite que l'argent dont dispose la CASE soit utile à tous ; notamment sur la rénovation des bâtiments communaux, sur le social et le scolaire. Consacrer des sommes à ces domaines d'action n'affaiblira pas notre bilan » conclut-il.

« Je suis heureux de partager ces bons chiffres avec vous tous, répond Monsieur LEROY. Nous apportons notre pierre à l'édifice sur des fondations solides et bien posées. Nous bénéficions également du concours de services de grand talent, ayant une grande passion pour ce qu'ils font. Je pense pouvoir dire que nous travaillons dans le respect et l'estime.

C'est effectivement un bon CA. Les recettes (+ 2,5 M€ par rapport à 2013) augmentent plus vite que les dépenses (+ 2,1 M€ par rapport à 2013). Mais la dynamique des recettes fiscales est fort différente, ce qui nous a amené à présenter un budget 2015 tenant compte du fait que les bases ne progresseront plus comme par le passé.

Ainsi, les recettes liées à la CFE augmentent d'1,7 %, celles de la TH d'1,8 % ; la TFB n'augmentant que de 1,4%. Les recettes n'augmenteront donc que de 1,5 % à 2 % et non plus de 6 à 7 % comme nous l'avions constaté ces dernières années.

Nous avons donc délibérément choisi une approche prudente lorsque nous avons construit ce budget. Nous faisons très attention aux frais de gestion, qui n'augmentent que de 1,8 % en 2014 alors que la masse salariale a augmenté de 700 000 € du fait de la création de nouveaux postes et du Glissement Vieillesse Technicité. Néanmoins, nous avons perçu 130 000 € de recettes liées aux emplois aidés. La mise en place des tickets restaurant, au bénéfice du personnel, a engendré une dépense supplémentaire de 150 000 €. Nous devons donc être prudents.

Ce principe de prudence, que vous avez-vous-même établi, nous le suivons. Il nous permet de dégager un autofinancement d'environ 14 à 15 M€ qui nous permettra de financer, dans le cadre du Contrat d'agglomération, les investissements dont le territoire a besoin.

Ce programme très ambitieux porte en lui un niveau d'investissement élevé, rendu possible par la maîtrise de notre fonctionnement » souligne-t-il.

Partiellement d'accord avec Monsieur LEROY, Monsieur YUNG lui rappelle que « la disparition de la Taxe professionnelle, voulue par le gouvernement précédent, nous a empêchés de voir nos recettes fiscales augmenter d'environ 5 % par an. Ceci dit, nous avons-nous-mêmes anticipé cette baisse des recettes en faisant des simulations avec une augmentation de l'ordre de 1,5 % à 2 % par an. Au risque de me répéter, nous pouvons investir sans trop de problème » estime-t-il.

A son tour, Monsieur LANIC livre son sentiment sur ce compte administratif :
« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY, merci de me donner la parole.

Cher-e-s amis, cher-e-s camarades, la CASE est en excellente santé financière. La croissance de 6 % des recettes limite l'impact de la diminution des dotations de l'Etat. Notre capacité d'autofinancement est importante, ce qui n'est pas le cas de toutes les intercommunalités. Nous verrons si cela continuera avec la liquidation de la SODEVIL et la mise en place du nouveau dispositif de commercialisation des terrains à vocation économique.

Il y a tout de même des points qui posent question.

Ainsi, les dépenses courantes augmentent de 5 % alors que tu t'étais engagé à les stabiliser. De plus, ce CA est dans la droite ligne des budgets et CA présentés par l'ancienne majorité. Je pose donc la question : cela valait-il vraiment le coup de changer ?

Rires dans la salle.

Néanmoins, Bernard, je ne comprends pas ta position. Tu évoques les mots « rigueur », « prudence » et tu fais preuve de frilosité alors que, jusqu'à présent, tu allais de l'avant. Anticiperai-tu des coupes sombres ? Des investissements négatifs pour l'emploi, au niveau local ?

Enfin, vous remerciez toujours les services qui, je cite, « ont du talent ». De qui parlez-vous ? Des murs ? Des bureaux ? Des fonctionnaires ? Du matériel ou de l'humain ? Tu sais, Bernard, il n'y a pas de honte à rendre hommage aux fonctionnaires qui font bien leur travail pour que cela fonctionne bien » souligne-t-il.

« Ne serait-ce que pour avoir le plaisir d'entendre les interventions de notre ami Yves LANIC, cela valait le coup de changer, s'amuse Monsieur LEROY. Effectivement, à la CASE, il y a des services. des fonctionnaires. des stagiaires. Nous pouvons donc passer à la question suivante » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote du Compte Administratif 2014 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ainsi que par chapitres et opérations en section d'investissement et d'adopter les restes à réaliser issus de la gestion 2014 selon les tableaux de synthèse annexés à la présente délibération ;
- approuve le compte administratif 2014 et les restes à réaliser au 31 décembre 2014 ;
- dit que l'affectation comptable des résultats issus de la gestion comptable sera reprise dans le cadre de la décision modificative budgétaire n°1/2015.

15-58 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau Potable – Assainissement collectif – SPANC – Transports – Crèche d'Entreprises – Activités économiques artisanales et commerciales, Réseau Haut Débit – Maintien à domicile – Gendarmerie – Aménagement des PA et ZA – PLH opérations d'urbanisme – Adoption des comptes administratifs 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX, par 71 voix POUR et deux voix CONTRE (Budget annexe Gendarmerie), le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'adoption des comptes administratifs 2014 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que par chapitres et opérations en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés à la présente délibération,

- approuve les comptes administratifs des budgets annexes pour l'exercice 2014, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2014 pour les budgets annexes Eau Potable – Assainissement collectif – SPANC – Transports – Crèche d'Entreprises – Activités économiques, artisanales et commerciales, Réseau Haut Débit – Maintien à domicile – Gendarmerie – Aménagement des PA et ZA – PLH opérations d'urbanisme.

15-59 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Affectation des résultats comptables issus de la gestion 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'affectation des résultats comptables issus de la gestion 2014 au budget 2015,
- approuve l'affectation d'une somme de **14 245 818,40** euro en section d'investissement suivant le tableau d'affectation figurant ci-dessous,
- dit que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes reprises au budget 2015 par voie de décision modificative budgétaire n° 1 / 2015.

ANNEXES - REPRISE et AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 245 818.40
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-
C Résultat à affecter =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	14 245 818.40
Solde d'exécution d'investissement N (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	2 312 285.37
R 001 (excédent de financement)	- 12 059 123.05
D Résultat Investissement	- 9 746 837.68
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	- 1 600 656.53
Recette	4 038 947.95
Dépense	5 639 604.48
Besoin de financement	-
Excédent de financement (1)	
Excédent de financement F (=D+E)	- 11 347 494.21
AFFECTATION = C (=G+H)	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture de besoin de financement F	14 245 818.40
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	-
DEFICIT REPORTE D 002 (5)

Ecritures de reprise au budget 2015

Investissement	
Recette	18 284 766.35
R1068 Affectation	14 245 818.40
Restes à réaliser	4 038 947.95
Dépense	
D001 Antérieur reporté	9 746 837.68
Restes à réaliser	5 639 604.48

15-60 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques artisanales et commerciales, Maintien à domicile, Gendarmerie, Aménagement des zones et parc d'activités, PLH – Affectation des résultats comptables 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 71 voix POUR et 2 voix CONTRE** (seulement pour budget annexe Gendarmerie), le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'affectation comptable des résultats issus de la gestion 2014 selon la liste figurant ci-dessous et de porter aux budgets 2015 les restes à réaliser selon les listes établies et signées par l'ordonnateur au 31 décembre 2014,
- dit que les affectations comptables seront reprises dans le cadre de décisions modificatives budgétaires n°1-2015.



Budget Annexe Eau Potable

Le compte administratif du budget Eau potable laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 321 571,77 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 122 478,10 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 488 376,62 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 365 898,52 euro**
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 69 457,96 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 296 440,56 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 618 012,33 euro**

Le conseil décide d'affecter optionnellement le résultat de la section d'exploitation, soit (+) 321 571, 77 au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Assainissement

Le compte administratif du budget assainissement collectif laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 37 317,72 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 2 587 362,03 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(-) 1 776 246,82 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 811 115,21 euro**
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour **(+) 792 705,78 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 1 603 820,99 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 1 641 138,71 euro**

Le conseil décide d'affecter optionnellement le résultat de la section d'exploitation, soit (+) 37 317,72 euro au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe SPANC

Le compte administratif du budget SPANC laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 61 263,38 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 5 770,36 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(-) 640,00 euro**

- Un résultat comptable consolidé de (-) 6 410,36 euro

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 54 853,02 euro

Le conseil décide d'affecter réglementairement la somme de 6 410,36 euro en section d'investissement pour couvrir la besoin de financement et de reporter le solde, soit (+) 54 853,02 euro en section d'exploitation.



Budget Annexe Transports

Le compte administratif du budget transports laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 428 449,08 euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) 1 385 568,93 euro
- Un solde antérieur reporté de (-) 372 127,50 euro
- Un résultat comptable consolidé de (+) 1 013 441,43 euro
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour (-) 37 920,25 euro
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (+) 975 521,18 euro

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 1 403 970,26 euro

Le conseil décide d'affecter, réglementairement et optionnellement, la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit (+) 428 449,08 euro au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Crèche d'entreprises

Le compte administratif du budget Crèche d'entreprises laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 29 525,46 euro.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) 963 428,40 euro
- Un solde antérieur reporté de (+) 34 450,30 euro
- Un résultat comptable consolidé de (+) 997 878,70 euro
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour (-) 1 025 869,38 euro
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (-) 27 990,68 euro

Soit un résultat de clôture consolidé de (+) 1 534,78 euro

Le conseil décide d'affecter réglementairement la somme de 27 990,68 euro du résultat de la section d'exploitation en section d'investissement, et de reporter 1 534,78 euro en section d'exploitation.



Budget Annexe Réseau Haut débit

Le compte administratif du budget Réseau Haut Débit laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de (+) 11 693,08 euro

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de (+) 19 003,05 euro
- Un solde antérieur reporté de (+) 55 504,92 euro
- Un résultat comptable consolidé de (+) 74 507,97 euro
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour (-) 17 700,00 euro
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de (+) 56 807,97 euro

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 68 501,05 euro**.

Le conseil décide de ne pas procéder à une affectation et décide de reporter les soldes de sections sur les sections respectives.



Budget Annexe Activités Economique, Artisanale et Commerciale

Le compte administratif du budget Activités Economique, Artisanale et Commerciale laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 386 784,31 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 661 610,67 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 747 895,44 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 86 284,77 euro**
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour **(+) 474 112,85 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 560 397,62 euro**
-

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 947 181,93 euro**

Le conseil décide de ne pas procéder à une affectation et décide de reporter les soldes de sections sur les sections respectives.



Budget Annexe Gendarmerie

Le compte administratif du budget gendarmerie laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 5 812,50 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2014 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 8 997 863, euro**
- Un solde antérieur reporté de **(-) 1 759,66 euro**
- Un excédent de financement de clôture de **(+) 8 996 103,60 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 9 001 916,10 euro**

Le conseil décide d'affecter optionnellement, la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit (+) 5 812,50 euro au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Maintien à domicile

Le compte administratif du budget Maintien à domicile laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un résultat propre à l'exercice de **(-) 22 025,04 euro**, un déficit d'exploitation antérieur reporté de **(+) 40 263,93** soit un résultat de clôture **(+) 18 238,89 euro**.

Cette somme sera transférée au budget du CIAS après adoption du compte de gestion de dissolution.



Budget Annexe Aménagement des parcs et zones d'activité

Le compte administratif du budget de lotissement Aménagement des parcs et zones d'activités laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de **(-) 480 821,95 euro**.

Cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2015 report à nouveau en section d'investissement.



Budget Annexe Aménagement PLH

Le compte administratif du budget de lotissement Programme local d'habitat laisse apparaître au terme de la gestion 2014 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de (-) 1 605 920,85 euro.

Cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2015 report à nouveau en section d'investissement.

15-61 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget Principal, Budgets annexes : Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques artisanales et commerciales, Gendarmerie, Maintien à domicile, Lotissements aménagement des zones et parc d'activités, Opérations du PLH

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes de gestion du comptable public dont les extraits sont joints à la présente délibération, pour le budget principal, et les budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques artisanales et commerciales, Maintien à domicile, Lotissements aménagement des zones et parc d'activités, Opérations du PLH, pour l'exercice comptable 2014 ; le compte de gestion Gendarmerie étant adopté par 71 voix POUR et 2 voix CONTRE.

Extrait des Comptes de gestion 2014

[Résultats budgétaires de l'exercice, résultats d'exécution]

❖ Budget Principal

01004
TRES. MAJ-DE-DEUIL



073
E-1
Exercice 2014

10000 - CA SEINE EURE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	66 224 239,93	68 202 641,06	124 426 880,99
Titres de recettes émis (b)	39 422 849,82	75 828 666,94	115 251 516,76
Réductions de titres (c)	04 000,00	7 035 810,39	7 035 810,39
Recettes nettes (d = b - c)	35 422 849,82	68 792 856,55	104 215 706,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	66 224 239,93	68 202 641,06	124 426 880,99
Montant émis (f)	35 207 264,84	27 299 049,14	62 506 313,98
Annulations de mandats (g)	201 004,36	3 283 817,58	3 484 821,94
Dépenses nettes (h = f - g)	35 006 260,48	24 015 231,56	59 021 492,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 916 589,34	14 777 624,99	17 694 214,33
(a - e) Déficit			

33
TRESOR - 2014-1-1

10000 - CA SEINE EURE

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	-12 959 329,93	0,00	2 332 285,37	0,00	-9 746 837,60
Fonctionnement	13 019 649,82	13 019 649,82	14 285 636,40	0,00	24 245 620,00
TOTAL I	960 320,89	13 019 649,82	16 617 921,77	0,00	14 498 782,40

❖ Budget Eau potable

10001 - ECE EAU POTABLE - CASE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Piètements budgétaires totales (a)	5 180 077,58	1 480 280,00	6 660 357,58
Titres de recettes émis (b)	4 100 263,34	1 982 450,24	6 082 713,58
Réductions de titres (c)	0,00	448 027,50	448 027,50
Recettes nettes (d = a - c)	4 100 263,34	1 034 252,50	5 134 515,84
DÉPENSES			
Anticipations budgétaires totales (e)	5 180 077,58	1 480 280,00	6 660 357,58
Mandats émis (f)	4 030 782,70	1 636 255,84	5 667 038,54
Annulations de mandats (g)	0 342,30	317 400,31	335 742,61
Dépenses nettes (h = e - g)	4 837 735,28	1 162 879,69	6 000 614,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		121 571,77	121 571,77
(d - h) Déficit	102 478,16		102 478,16

10001 - SCE EAU POTABLE - CASE

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissements					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SCE EAU POTABLE - CASE					
Investissements	488 374,82	0,00	-122 470,30	0,00	365 904,52
Fonctionnement	927 692,71	927 692,71	221 271,37	0,00	323 371,77
Repart-TOTAL	1 416 067,53	927 692,71	108 801,07	0,00	689 276,29
TOTAL III	1 416 067,53	927 692,71	108 801,07	0,00	689 276,29
TOTAL I + II + III	1 416 067,53	927 692,71	108 801,07	0,00	689 276,29

❖ Budget Assainissement

10001 - SCE ASSMT COLLECTIF - CASE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	25 309 966,83	1 628 226,00	26 938 192,83
Taxes de recettes dans (b)	12 926 390,44	4 024 796,75	16 951 187,19
Rédactions de titres (c)	8 715,00	1 219 403,88	1 228 118,88
Recettes nettes (d = a - c)	17 300 675,44	2 405 590,97	19 706 266,41
DÉPENSES			
Annulations budgétaires totales (e)	25 309 966,81	3 628 230,00	28 938 196,81
Mandat émis (f)	9 743 210,88	3 712 928,61	13 456 139,49
Annulations de mandats (g)	9 897,47	944 862,40	954 759,87
Dépenses nettes (h = f - g)	9 733 313,41	2 768 066,21	12 501 379,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	2 567 362,03	37 524,76	2 604 886,79
(h-d) Déficit			

1002 - SCE ASSMT COLLECTIF - CASE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: M€	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
KVAB II					
III - Budgets des services à caractère commercial et commercial					
IV - Budget budgétaire - SAGE					
Investissement	-1 716 244,82	0,00	2 087 262,03	0,00	311 317,21
Fonctionnement	156 699,89	162 495,88	20 531,02	0,00	30 226,71
Budget Total	-1 559 544,93	162 495,88	2 107 793,05	0,00	341 543,92
TOTAL III	-1 732 344,93	162 495,88	2 128 324,07	0,00	371 870,63
TOTAL I + II + III	-1 732 344,93	162 495,88	2 128 324,07	0,00	371 870,63

❖ Budget SPANC

10010 - SPANC - CASE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 640,00	130 289,51	195 929,51
Titres de recettes émis (c)	60 907,04	130 867,10	191 774,14
Déductions de titres (e)	16 324,00	49 937,10	66 261,10
Recettes nettes (d = b - e)	49 643,04	80 900,00	130 543,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (g)	35 640,00	170 289,53	205 929,53
Engagements (f)	30 414,00	120 100,00	150 514,00
Annulations de mandats (g)	0,00	50 356,00	50 356,00
Dépenses nettes (h = f - g)	30 414,00	70 030,00	100 444,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		10 870,07	10 870,07
(a - g) Déficit	5 775,00		5 775,00

10010 - SPANC - CASE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PAST AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissements					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel ou commercial					
SPANC - CASE					
Investissements	-619,00	0,00	-5 270,24	0,00	-5 889,24
Fonctionnement	45 859,97	640,00	36 071,07	0,00	82 571,04
SPANC - CASE - Total	45 240,97	640,00	30 800,83	0,00	76 680,80
TOTAL III	45 240,97	640,00	30 800,83	0,00	76 680,80
TOTAL I, II, III	45 240,97	640,00	30 800,83	0,00	76 680,80

❖ Transports

10003 - TRANSPORTS - CASE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 676 901,50	7 367 756,00	10 044 657,50
Titres de recettes émis (b)	0 640 204,30	7 007 649,17	7 647 853,47
Déductions de taxes (c)	0,00	240 806,68	240 806,68
Recettes nettes (d = a - c)	2 640 697,20	7 087 142,79	9 727 840,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 676 901,50	7 367 106,00	10 044 007,50
Mandats émis (f)	1 170 762,38	7 470 512,92	8 641 275,30
Annulations de mandats (g)	17 916,98	350 839,90	368 756,88
Dépenses nettes (h = f - g)	1 152 845,40	7 120 673,02	8 273 518,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 487 851,80	0 000 000,00	1 487 851,80
(h - d) Déficit			

10003 - TRANSPORTS - CASE

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORTS - CASE					
Investissement	-272 127,00	0,00	1 388 958,00	0,00	1 116 831,00
Fonctionnement	1 401 828,00	1 826 828,00	428 475,00	0,00	1 826 828,00
Soit Total	1 129 701,00	1 826 828,00	1 416 533,00	0,00	1 943 659,00
TOTAL III	1 129 701,00	1 826 828,00	1 416 533,00	0,00	1 943 659,00
TOTAL I + II + III	1 129 701,00	1 826 828,00	1 416 533,00	0,00	1 943 659,00

❖ Crèche d'entreprises

10004 - CRÈCHE D'ENTREPRISES - CASE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 983 453,00	140 231,00	2 099 683,00
Titres de recettes émis (b)	1 129 348,00	108 838,00	1 232 686,00
Émissions de titres (c)	0,00	57 750,00	57 750,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 129 348,00	168 588,00	1 294 936,00
DÉPENSES			
Annulations budgétaires totales (e)	1 955 453,00	140 031,00	2 099 683,00
Mandat émis (f)	174 896,10	131 890,10	326 786,20
Annulations de mandats (g)	9 180,00	38 627,43	48 807,43
Dépenses nettes (h = f - g)	165 716,10	170 262,73	335 978,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	963 631,90	20 325,27	983 957,17
(e - i) Déficit			

1000 - RESEAU HAUT DEBIT EUR. SEINE

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
RESEAU HAUT DEBIT EUROPEEN					
Investissement	68 604,89	0,00	18 600,00	0,00	18 600,00
Fonctionnement	12 881,69	12 881,69	41 480,00	0,00	41 480,00
Sous-TOTAL	81 486,58	12 881,69	60 080,00	0,00	60 080,00
TOTAL III	81 486,58	12 881,69	60 080,00	0,00	60 080,00
TOTAL I + II + III	81 486,58	12 881,69	60 080,00	0,00	60 080,00

❖ **Activités économiques, artisanales et commerciales**

1001 - ACTIV. ECO. ARTISANALE ET COMMER.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCÉTTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 800 042,55	1 516 900,00	9 316 942,55
Titres de recettes émis (b)	6 666 201,03	2 578 800,49	9 245 001,52
Réductions de titres (c)	2 300,54	311 189,48	313 490,02
Recettes nettes (d = b - c)	6 663 899,49	1 267 611,01	7 931 510,50
DÉPENSES			
Annulations budgétaires totales (e)	7 800 042,55	1 516 900,00	9 316 942,55
Mandats émis (f)	7 741 192,04	1 130 210,84	8 871 402,88
Annulations de mandats (g)	28 843,46	288 689,40	317 532,86
Dépenses nettes (h = f - g)	7 712 348,58	841 521,44	8 553 870,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		426 089,57	426 089,57
(d - h) Déficit	661 610,00		661 610,00

10011 - ACTIV. ECO ARTISANALE ET COMMER.

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel ou commercial					
ACTIV. NON ARTISANALE ET COMMER.					
Investissement	717 826,44	0,00	-661 610,67	0,00	56 215,77
Fonctionnement	10 719,36	10 719,36	390 201,32	0,00	316 201,32
Subs-total	728 545,80	10 719,36	-271 409,35	0,00	272 417,09
TOTAL III	728 545,80	10 719,36	-271 409,35	0,00	272 417,09
TOTAL I + II + III	728 545,80	10 719,36	-271 409,35	0,00	272 417,09

❖ Gendarmerie

10012 - GENDARMERIE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Opérations budgétaires totales (a)	10 300 348,94	45 000,00	10 345 348,94
Total de recettes totales (b)	9 000 000,00	45 000,00	9 045 000,00
Réductions de dépenses (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	9 000 000,00	45 000,00	9 045 000,00
DÉPENSES			
Opérations budgétaires totales (e)	10 300 348,94	45 000,00	10 345 348,94
Mouvements totaux (f)	2 326,74	39 287,50	41 614,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	2 326,74	39 287,50	41 614,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 974 000,00	5 712,50	7 029 712,50
(d - h) Déficit			

10010 - GENDARMERIE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERTS OU INTÉGRATIONS DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GENDARMERIE					
Investissement	-1 759,64	0,00	8 937 852,26	0,00	8 936 092,62
Fonctionnement	0,00	0,00	5 812,50	0,00	5 812,50
Sous-Total	-1 759,64	0,00	8 943 664,76	0,00	8 941 905,12
TOTAL II	-1 759,64	0,00	8 943 664,76	0,00	8 940 145,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 759,64	0,00	8 943 664,76	0,00	8 940 145,48

❖ Maintien à domicile

10012 - SEC AIDE A DOMICILE - CASE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	710 381,00	710 381,00
Taxes de recettes émis (b)	0,00	690 922,10	690 922,10
Réductions de taxes (c)	0,00	50 235,51	50 235,51
Recettes nettes (d = a - c)	0,00	639 686,59	639 686,59
DEPENSES			
Authorisations budgétaires totales (e)	0,00	710 381,00	710 381,00
Mandats émis (f)	0,00	710 310,26	710 310,26
Annulations de mandats (g)	0,00	20 190,07	20 190,07
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	690 120,19	690 120,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	20 025,04	20 025,04
(h - d) Déficit	0,00		

10012 - SECOURS A DOMICILE - CASE
RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE

INTITULÉ DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	-22 025,04
BUDGETS ANNEXES	0,00
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL + BUDGETS ANNEXES (A)	-22 025,04

(A) : Montant repris en Balance d'Entrées de l'exercice suivant au compte 10 - Résultat de l'exercice.

❖ Aménagement des parcs et zones d'activités

10006 - AMENAGT PARCS ZONES ACTIVITES
RÉSULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	25 559 000,00	45 816 000,00	71 375 000,00
Finer de recettes émis (b)	5 943 000,00	5 923 000,00	11 866 000,00
Réductions de taxes (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = a - b - c)	19 616 000,00	39 893 000,00	59 509 000,00
DEPENSES			
Annulations budgétaires totales (e)	25 559 000,00	45 816 000,00	71 375 000,00
Mandat émis (f)	2 118 000,00	5 065 000,00	7 183 000,00
Annulations de mandats (g)	0,00	1 793,00	1 793,00
Dépenses nettes (h = e - f - g)	23 441 000,00	40 750 000,00	64 191 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(a - d) Déficit	174 000,00	0,00	174 000,00

1006 - AMENAGT PARCS ZONES ACTIVITES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
AMENAGT PARCS ZONES ACTIVITES					
Investissement	-104 369,23	0,00	-174 062,68	0,00	-480 821,91
Fonctionnement					
Sous-Total	-104 369,23	0,00	-174 062,68	0,00	-480 821,91
TOTAL II	-104 369,23	0,00	-174 062,68	0,00	-480 821,91
III - Budgets des services à caractère industriel					
IV - commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-104 369,23	0,00	-174 062,68	0,00	-480 821,91

❖ Opérations du PLH

1007 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	14 025 282,20	14 025 282,20	28 050 564,40
Titres de recettes émis (b)	2 111 874,09	2 111 874,20	4 223 748,29
Réductions de taxes (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes autres (d = b - c)	2 111 874,09	2 111 874,20	4 223 748,29
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	14 025 282,20	14 025 282,20	28 050 564,40
Mandats émis (f)	2 719 042,93	2 111 874,20	4 830 917,13
Annulations de mandats (g)	87 210,19	0,00	87 210,19
Dépenses autres (h = f - g)	2 631 832,74	2 111 874,20	4 743 706,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,00	
(h - d) Déficit	880 157,65	0,00	880 157,65

15-62 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGÉTAIRES – Budget principal – DM n°1/2015 – Reprise des résultats issus de la gestion 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°1/2015 par chapitres et opérations,
- Approuve :
 - o **Article 1** : la décision modificative budgétaire n°1/2015 sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure,

- **Article 2** : décide de verser un complément de subvention de 75 000 euro au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

15-63 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Gendarmerie, Activités économiques artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH – Décision modificative n°1/2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2015 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitres ou opérations d'équipement en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés,
- approuve les décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2015 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH ; la décision modificative budgétaire portant sur le budget annexe Gendarmerie étant adoptée **par 71 voix POUR et 2 voix CONTRE**.

15-64 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exercice 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté décide à l'**unanimité** d'appliquer un taux de 15,10% pour l'année 2015 sur les bases de T.E.O.M établies par la direction des services fiscaux, sans changement par rapport à l'année 2014.

15-65 - FINANCES LOCALES – FISCALITE – Vote des taux – Exercice 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de fixer, pour 2015, les taux de la Communauté d'agglomération de la manière suivante :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 24,17 %,
- Taux de la Taxe d'Habitation à 7,14 %,
- Taux de la Taxe Foncière des Propriétés non Bâties à 2,90 %,
- Taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties à 0,00 %.

15-66 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Remboursement des frais de fonctionnement entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur DUFOR, le conseil communautaire décide à l'**unanimité**, à compter du 1^{er} janvier 2015, de répartir les flux financiers (dépenses et recettes) entre le Centre intercommunal d'action sociale et la Communauté d'agglomération Seine-Eure comme évoqué ci-dessous :

- les frais d'assurance statutaire pour les agents qui restent couverts par les contrats d'assurance CASE,
- les frais de visites médicales,
- les frais liés aux divers fluides (eau, électricité, gaz) pour les bureaux mis à disposition,
- les frais de téléphonie,
- les frais de maintenance informatique,
- les frais de photocopieur,
- les frais liés aux véhicules mis à disposition.

Ces frais feront l'objet, en fin d'année, d'un titre de recettes émis par la Communauté d'agglomération en fonction des charges réellement engagées.

Concernant les frais d'affranchissement, le C.I.A.S. remboursera forfaitairement la Communauté d'agglomération sur la base de 4 000 € annuel. En effet, à ce jour, l'affranchissement ne se faisant pas sur la base d'une comptabilité analytique, aucun code par service n'existe. Un titre annuel sera émis en fin d'année par le service des finances.

Par ailleurs, il convient également de prévoir le versement par la Communauté d'agglomération Seine-Eure au profit du C.I.A.S., des remboursements perçus dans le cadre de l'assurance statutaire des agents transférés sur le C.I.A.S. Un titre de recettes au profit du C.I.A.S. sera émis par le service des finances en fonction de l'état transmis par le service des relations humaines.

Le Conseil communautaire dit que les sommes correspondantes seront inscrites soit en dépenses soit en recettes sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

15-67 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à la commune d'Igoville pour la gestion d'une mini-crèche

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEMARCHAND s'interroge :
« J'aimerais savoir s'il s'agit d'un fonds de concours classique ou d'un fonds de concours exceptionnel. Parce que sinon, nous pouvons tous demander un fonds de concours ! » ironise-t-il.

Monsieur LEROY rappelle les engagements qui avaient été pris par l'ex CCSB vis-à-vis de la commune d'Igoville, le débat lors du dernier Conseil communautaire à l'origine de *« la solution technique permettant le lancement de cette crèche qui doit ouvrir le 1^{er} avril. Le versement de ce fonds de concours permet de maintenir le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Eure et donc de bénéficier des aides de cet organisme.*

Fin 2015, nous reverrons ce dossier en Conseil communautaire afin de proposer – ou non – l'intégration de cette crèche dans l'intérêt communautaire. Nous assumons nos responsabilités et, je le répète, ce n'est que la mise en œuvre de la solution technique acceptée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 19 février 2015 ».

« Je ne peux pas vous laisser dire ça, rectifie Monsieur YUNG. Relisez bien ce qui a été dit à l'époque. La crèche d'Igoville avait été retirée des équipements à transférer à la nouvelle CASE. Nous n'avions pas pris d'engagement car la crèche n'était pas dans le « pack » CCSB. Et pour cause : c'était une question de compétence. Nos promesses, nous les avons tenues » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 72 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire :

- accepte le principe d'accorder un fonds de concours à la commune d'Igoville à hauteur de 50% du montant de la participation financière que la commune devra verser au gestionnaire de la micro-crèche,
- dit que ce dossier fera l'objet d'une autre délibération du conseil communautaire, en fin d'année 2015 ou début d'année 2016, afin de déterminer le montant exact du fonds de concours à verser à la commune d'Igoville,
- dit que ce fonds de concours ne viendra pas en déduction de l'enveloppe fixée par commune sur les 6 années du mandat.

15-68 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil approuve **à l'unanimité** l'état des décisions du Président passées au titre des mois de janvier et février 2015.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JACQUET s'est interrogé sur ce que la CASE attend de la société FINANCES ACTIVES.

Monsieur PRIOLLAUD a précisé qu'il s'agit d'un abonnement annuel existant depuis 12 ans, permettant de gérer très activement la dette de la collectivité et, s'il le faut, de renégocier les emprunts.

15-69 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de Bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de février 2015.

15-70 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – Comité des fêtes d'Alizay – Subvention pour la Biennale des verres contemporains – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 71 voix POUR et 2 abstentions**, le conseil de communauté accepte de passer une convention avec le comité des fêtes d'Alizay et de lui verser une subvention de 3 000 € afin d'organiser la Biennale des verres contemporains.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JACQUET a souhaité savoir si les autres communes de la CASE pouvaient se faire financer le même type de manifestation.

Monsieur LEROY a rappelé la politique de la CASE dans ce domaine :

« Il y a environ 1 000 associations sur le territoire. Il est clair que toutes n'ont pas la même dimension. La CASE soutient les actions ayant un caractère régional affirmé, permettant de renforcer l'attractivité du territoire. Le dimensionnement et le rayonnement de l'action, la valorisation du territoire, justifient un financement en provenance de la CASE » conclut-il.

Madame GAUTHIER a informé l'assemblée qu'elle disposait d'invitations pour les élus qui souhaitent se rendre à cette biennale.

15-71 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Eure Numérique - Approbation des statuts – Désignation des délégués – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au syndicat mixte ouvert *Eure Numérique*. Cette adhésion vaut transfert des compétences en matière de communications électroniques telles que définies par l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- approuve les statuts du syndicat,
- désigne les trois membres titulaires et les trois membres suppléants suivants qui représenteront la Communauté d'agglomération Seine-Eure au sein du syndicat :

Membres titulaires :

- Mme Catherine DUVALLET
- M. Jean CARRE
- M. Bernard LEROY

Membres suppléants :

- Mme Marie-Joëlle LENFANT
- M. Jean-Marc MOGLIA
- M. François CHARLIER

15-72 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention de délégation de services entre l'Office de tourisme intercommunal et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil de communauté accepte **par 70 voix POUR et 2 abstentions** de verser une participation financière de 315 000 € à l'Office de tourisme Seine-Eure au titre de l'année 2015 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle de délégation de services avec l'Office de tourisme Seine-Eure.

Cette délibération a fait l'objet d'un bref échange de vues entre MM. JACQUET et CALAIS. Ayant constaté une baisse de la subvention versée à l'Office de Tourisme, Monsieur JACQUET note que le Compte administratif fait apparaître un déficit égal au montant de la baisse de cette subvention.

Pour Monsieur MADROUX, il y a bien un excédent de 78 000 € et c'est bien l'Office de tourisme qui a proposé de renvoyer cette somme vers la CASE ; « un excédent provenant des produits commercialisés et de la perception de la taxe de séjour » a précisé Monsieur CALAIS.

Président de l'Office de Tourisme Seine-Eure, Monsieur CALAIS n'a pas pris part au vote.

15-73 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention au titre de la convention 2015 relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée d'un montant maximum de 400 € en faveur du CDRP27 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée avec le CDRP27.

15-74 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de accepte à l'unanimité de verser une participation financière de 17 000 € à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses au titre de l'année 2015.

15-75 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Thierry BERTEAUX – Aménagement intérieur et extérieur du local commercial Electro Dépan' Services situé sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Thierry BERTEAUX et de lui verser une subvention d'un montant de 7 688 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
1 688 € HT	844 € HT	844 € HT

15-76 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Céline DESAILLY – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité pour le Salon de Céline situé sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Céline DESAILLY et de lui verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT, se décomposant de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

15-77 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Nicole DORMEAU – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité pour le salon Créatif Coiffure situé sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Nicole DORMEAU et de lui verser une subvention d'un montant de 7 606 € HT, se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
1 606 € HT	803 € HT	803 € HT

15-78 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Vaudreuil – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Vaudreuil et de verser une subvention d'un montant de 4 710 € T.T.C. à cette association.

15-79 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Fleurs & Jardins – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention avec l'association *Fleurs & Jardins* et de verser une subvention d'un montant de 5 000 € T.T.C. à cette association.

15-80 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉS PUBLICS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Travaux de création de la zone d'activités « les Fréneaux » sur la commune de Pîtres - Quatre lots – Procédure Adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté prend acte, à l'**unanimité**, de l'attribution des marchés relatifs aux travaux pour la création de la zone d'activités « les Fréneaux » sur la commune de Pîtres, aux entreprises suivantes :

➤ Lot n° 1 : voirie

SNC EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, sise 215 rue Pierre et Marie Curie, BP 28, 76650 PETIT COURONNE, pour un montant de 173 582,33 € HT soit 208 298,80 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

➤ Lot n° 2 : assainissement et eau potable

ACM TP, sise 130 rue Nungesser et Coli, ZAC du Long Buisson n° 2, 27930 GUICHAINVILLE, pour un montant de 76 892 € HT soit 92 270,40 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

➤ Lot n° 3 : réseaux divers

BOUYGUES ENERGIE SERVICE, sise ZAC du Bois des Communes, 524 rue du Luxembourg, 27 000 EVREUX, pour un montant de 101 793 € HT soit 122 151,60 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

➤ Lot n° 4 : plantations, mobiliers avec base + option 1 - 2 et 3

VALOIS NORMANDIE, sise Le Vashouis, BP 90074, 76210 MIRVILLE, pour un montant de 128 827,10 € HT soit 154 592,52 € TTC (TVA à 20 % au taux en vigueur), décomposé comme suit :

Offre de base : 106 431,11 € HT soit 127 717,33 € TTC :

- PSE1 : mise en place de clôture en treillis soudé H-1.50 m : 17 742,90 € HT soit 21 291,48 € TTC.
- PSE 2 : habillage du poste de transformation en clin de bois : 1 400,91 € HT soit 1 681,09 € TTC.
- PSE 3 : Mise en place d'une haie basse devant le Lidl : 3 252,18 € HT soit 3 902,62 € TTC.

15-81 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Association *Entreprendre avec l'Afrique* - Subvention pour la manifestation des 11, 12 et 13 juin 2015 « Les rencontres de l'Eure avec l'Afrique du XXIème siècle » - Signature d'une convention - Autorisation

Monsieur LEROY indique que la CASE a été contactée, il y a environ 6 mois, par l'association *Entreprendre avec l'Afrique* et Monsieur Jean-Hervé LORENZI ; actuel Président du Cercle des économistes, titulaire de la Chaire « Transition démographique, transition économique » de la Fondation du Risque et habitant de la commune d'Heudebouville.

Peuplé d'un milliard d'habitants, le continent africain connaît actuellement une très forte croissance économique allant jusqu'à 6, voire 7 % par an selon les pays.

« Nous souhaitons créer un événement annuel sur notre territoire, explique Monsieur LEROY. Un rendez-vous des acteurs du développement de l'Afrique du XXIe siècle avec des conférenciers, des économistes, des responsables africains qui exposeront les opportunités économiques entre la France et l'Afrique.

Nous allons donc organiser un forum sur la CASE qui aura vocation à se répéter tous les ans. La première édition se déroulera les 12 et 13 juin prochains.

Pourquoi notre secteur ? Tout simplement parce que nous avons, ici, de grandes entreprises, telles SANOFI ou Barry Callebaut, qui travaillent beaucoup avec l'Afrique » souligne-t-il.

« Notre développement économique s'essouffle, confirme Monsieur ZOUTU. Nous nous en rendons compte. A l'avenir, le développement de la France – et de l'Europe – dépendra de plus en plus de l'Afrique. Des puissances comme la Chine, l'Inde, le Brésil et, plus récemment, les USA s'en sont rendues compte.

Il ne faut pas que la France soit à la traîne. Nous ne pouvons pas être absents de ce continent où il y a une langue qui nous lie. Il faut que la France redécouvre ce continent en participant au co-développement, mais organisé différemment.

La Françafrique, c'est fini. Il faut désormais prendre conscience de l'émergence de nouveaux modèles de relations où chacun est gagnant.

Les communes du Vaudreuil et de Val de Reuil, via le Secrétaire général du groupe LVMH, vont s'associer à l'organisation de ce forum. La Région et son Président ; Monsieur MAYER-ROSSIGNOL, se sont déclarés très concernés. Il en va de même pour le port autonome de Rouen, la CCI de l'Eure, l'université de Rouen, la banque africaine de développement, etc. ».

Monsieur PRIOLLAUD confirme :

« Louviers accueillera le débat de clôture et le repas avec les intervenants. Jean-Louis BORLOO pourrait éventuellement être présent.

Il y a une dimension économique et culturelle évidente ainsi que des perspectives de développement de l'emploi, d'innovation, extrêmement fortes » estime-t-il.

A son tour, Monsieur DELAMARE souligne que *« le port de Rouen entretient de fortes relations avec l'Afrique depuis des décennies. Les entreprises portuaires seront donc sollicitées pour participer à cette manifestation ».*

Monsieur MOGLIA partage ce qui a été dit et se déclare convaincu *« qu'il faut que nous nous placions rapidement en Afrique car le niveau de vie augmente régulièrement. Nous devons participer à ce mouvement car, je le rappelle, nous exportons plus que nous importons. Ce sera un système gagnant-gagnant entre les entreprises et les pays »* conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté accepte à **l'unanimité** de passer une convention avec l'association *Entreprendre avec l'Afrique* et de verser une subvention de 20 000 € à cette association.

15-82 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à **l'unanimité** d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée et sous réserve de la production des pièces manquantes, l'aide suivante :

- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle JACOBS Virginie et monsieur CHEVRIER Guillaume** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny

Le Conseil communautaire dit également :

- que le dossier doit être complet au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 et au terme du PLH2 soit le 31 décembre 2017 ;
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

15-83 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier MULOT Marcel, 51 rue de Saint Cyr à Incarville : 2 046 €
- Dossier LESAGE Sylvère et Rolande, 17 B Chemin de la Digue à Saint-Pierre du Vauvray : 833 €

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

15-84 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Equilibre social de l'habitat – Prorogation d'un an du projet social des gens du voyage

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de proroger pour l'année 2015 le projet social des gens du voyage,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents liés aux demandes de prestations et de subvention.

15-85 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière à la Mission Locale pour l'année 2015

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'apporter son concours financier à hauteur de **134 580 €** à la Mission Locale au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de la CASE.

15-86 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUE DE LA VILLE – Convention 2015 pour attribution de subvention accordée à l'association P.I.M.M.S. Seine-Eure

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 120 000 € à l'association *PIMMS Seine-Eure* au titre de l'année 2015 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec cette association.

15-87 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mobilité urbaine pour tous – Reconstitution du dispositif pour une durée d'un an

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide la reconstitution du dispositif Pôle mobilité insertion de la CASE pour l'année 2015,
- valide la participation financière de 274 031 € versée par la CASE pour la mise en œuvre des actions du pôle mobilité insertion et décomposée de la façon suivante :
 - o IFAIR : 157 031 €,
 - o MJC : 60 000 €,
 - o Espace des deux rives : 37 000 €,
 - o Appel à projet mobilité psychologique : 20 000 €.

15-88bis - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Val de Reuil – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Établissement Public Foncier de Normandie de parcelles situées ZAC des Portes

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au rachat des parcelles cadastrées section VO 16, 17, 18, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 120, 122, 222, 265 et 267 constituant le stock des biens restants sur la ZAC des Portes à Val de Reuil, pour une contenance totale de 08 ha 79 a 14 ca, appartenant à l'E.P.F Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 268 148,68 € HT, après application d'un abattement de 60 % sur le montant initial, se décomposant en valeur foncière pour 227 873,09 € et en frais et actualisation pour 40 275,59 €, auquel il convient d'ajouter la TVA au taux de 20 % soit 53 629,74 €. Il en résulte un prix de cession de 321 778,42 € TTC, valable uniquement pour un acte signé au plus tard le 31 mars 2015,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

15-89bis - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Louviers – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété sise 30 rue du 11 Novembre

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au rachat de la parcelle cadastrée BD 38 située 30 rue du 11 Novembre sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 60 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 57 847,58 € H.T, se décomposant en valeur foncière pour 50 000 € et en frais et actualisation pour 7 847,58 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 1 569,52 €. Il en résulte un prix de cession de 59 417,10 € TTC, valable uniquement pour un acte signé au plus tard le 26 août 2015,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

15-90 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Animation des sites NATURA 2000 – Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet agro-environnemental climatique « Vallée de l'Eure et Vallée de l'Iton » – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté se prononce à l'unanimité en faveur de la convention partenariale pour la mise en œuvre du Projet agro-environnemental climatique « Vallée de l'Eure et Vallée de l'Iton » et autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre du Projet agro-environnemental climatique « Vallée de l'Eure et Vallée de l'Iton » ainsi que tout document y afférent.

15-91 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – EAU POTABLE – Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Appel d'offres restreint – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et prend acte de l'attribution du marché au groupement ARTELIA VILLE ET TRANSPORT/ GEOWEST/ GEO HYDRO INVESTIGATION sis 4 Avenue de Cambridge, 14200 Hérouville-Saint-Clair, pour un montant qui se décompose comme suit :

Tranche ferme : Etude du schéma directeur d'alimentation en eau potable :

	Montant HT	TVA à 20%	Montant TTC
Phase 1 – Etat des lieux	87 507 € HT	17 501.40 €	105 008,40 € TTC
Phase 2 – Approfondissement de la connaissance hydraulique des réseaux	37 850 € HT	7 570 €	45 420 € TTC
Phase 3 – Proposition de scénarios techniques	20 385 € HT	4 077 €	24 462 € TTC
Phase 4 – Etablissement du schéma directeur	15 850 € HT	3 170 €	19 020 € TTC
Phase 5 – Etablissement d'un plan de secours communautaire	3 350 € HT	670 €	4 020 € TTC
TOTAL TRANCHE FERME	164 942 €	32 988,40 €	197 930,40 € TTC

	Montant HT	TVA à 20%	Montant TTC
Tranche conditionnelle 1 : Nuits de sectorisation	13 500 € HT	2 700 €	16 200 € TTC
Tranche conditionnelle 2 : Recherche de fuites	45 600 € HT	9 120 €	54 720 € TTC
Tranche conditionnelle 3 : Essais de pompage	6 650 € HT	1 330 €	7 980 € TTC
Tranche conditionnelle 4 : Modélisation du chlore	3 300 € HT	660 €	3 960 € TTC
TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHES CONDITIONNELLES 1 A 4	233 992 € HT	46 798,40 €	280 790,40 € TTC

15-92 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT – Travaux de transfert des effluents de la Haye Malherbe vers la station d'épuration de Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché et autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer le marché à intervenir avec la société STURNO – Agence Haute Normandie sise, 299 Rue des Renards, ZA de Sainte Marie des Champs, BP 131, 76194 YVETOT CEDEX, pour un montant de 1 151 023,50 € HT, soit 1 381 228,20 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).
- à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial, dans le respect du montant global des estimations prévisionnelles.

15-93 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT – Prestation de service liée à l'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages annexes sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Appel d'offres – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté prend acte, par 72 voix POUR et 1 abstention de l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

MAILLOT
Voie du Futur
B.P 229
27 102 VAL DE REUIL Cedex

15-94 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Travaux sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales – Marché à bons de commande – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise précitée et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant avec la société SADE CGTH sise, route de Buchelay, 78 710 Rosny sur Seine.

15-95 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE - Aménagement d'un parking rue du Général Leclerc sur la commune du Vaudreuil – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LANIC, et à l'unanimité le Conseil de communauté :

- accepte les travaux d'aménagement d'un parking dans la rue du Général Leclerc, sur la commune du Vaudreuil,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération ainsi que les avenants éventuels en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune du Vaudreuil à hauteur de 32,50 % du coût final HT des travaux d'aménagement, estimés à 68 250 €.

15-96 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Travaux d'aménagement de la voie verte phase 3 – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LANIC, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché, en solution variante, à la société VIAFRANCE NORMANDIE – Agence Eure sise, Parc d'activités de la Fringale, 27101 Val de Reuil Cedex et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec cette société pour un montant décomposé comme suit :

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Tranche ferme : <u>Léry-Poses-Val de Reuil- Les Damps</u>	394 854,15 € HT	78 970,83 €	473 824,98 € TTC
Tranche conditionnelle 1 : <u>Les Damps - Pont De l'Arche</u>	307 534,81 € HT	61 506,86 €	369 041,17 € TTC
Tranche conditionnelle 2 : Léry - Poses <u>maillage vers la base de loisirs les 3 Lacs</u>	97 258,41 € HT	19 451,68 €	116 710,09 € TTC
TOTAL	799 646,87 € HT	159 929,37 €	959 576,24 € TTC

15-97 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – DEPLACEMENTS – Services de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur – Groupement de commandes – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le principe du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

15-98 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux d'entretien, de grosses réparations, et/ou de petits travaux neufs des bâtiments de la CASE – Procédure Adaptée – 9 lots – Attribution Lot 6 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux précités et prend acte de l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

Concernant le lot n°6 :

DUTHÉ
8 rue du grill
27 400 LOUVIERS

Pour un montant maximum annuel de 32 000 € HT.

15-99 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET SAGIAIRES DE LA F.P.T. - Personnels contractuels – Création et modification de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté décide :

- de créer, au 1er mars 2015, un poste de technicien territorial à temps complet non titulaire. La rémunération est fixée sur la grille indiciaire des techniciens selon le niveau d'expérience acquise, à laquelle peuvent s'ajouter primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.
- de supprimer, au 1er avril 2015, un poste d'attaché à temps complet,
- de créer, au 1er avril 2015, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet. La rémunération est fixée sur la grille indiciaire des rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à laquelle peuvent s'ajouter primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

15-100 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de réhabilitation du bâtiment des Hauts Prés, situé à Val de Reuil, en pôle d'agriculture biologique – Procédure adaptée – Dix lots – Lot n°3 - Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le conseil de communauté accepte la réalisation des travaux précités et prend acte de l'attribution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment des Hauts Prés, situé à Val de Reuil, en pôle d'agriculture biologique, à l'entreprise suivante :

- Lot n°3 : Traitement des façades – Bardage

RAVET
13, Impasse des Marais
76160 Darnétal

pour un montant de 244 429 € HT soit 293 314,80 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), décomposé comme suit :

Offre de base : 131 729 € HT soit 158 074,80 € TTC.

PSE « Remaniage de bardages métalliques » : 112 700 € HT soit 135 240 € TTC.

15-101 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du service des relations humaines au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du service des relations humaines au profit du C.I.A.S. pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil communautaire dit également que le C.I.A.S. reversera le coût de cette mise à disposition égal au traitement indiciaire et régime indemnitaire de l'agent augmenté des cotisations employeur.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 55.

Le Président

Par délégitation
Le Directeur Général

Bernard LEROY

Philippe LE GAL

